

## Journal d'informations municipales de **CHÂTILLON-EN-DIOIS** Châtillon-en-Diois, Mensac, Menée, Archiane, Bénévisse, Les Nonières

### Châtillon en travaux

Vous avez pu le constater, les grands travaux vont bon train dans la commune nouvelle de Châtillon : restauration de la mairie, cantine scolaire, éclairage public, réfection du viol du Temple, renforcement du réseau électrique route du Bez, fin des travaux d'assainissement et de réseaux électriques aux

Nonières, réfection de la route à Bénévisse. Ses travaux sont menés avec 2 préoccupations majeures :

- améliorer le cadre de vie et les infrastructures.
- obtenir le maximum de subventions pour valoriser au mieux les crédits municipaux.

*Reportage photo sur cette intense activité !*

### La mairie et la tour de l'horloge

Un chantier longtemps attendu et qui va durer au moins 2 ans. Rappelons que la commune a obtenu un maximum de subventions des collectivités (État, Région, Département), ce qui fait que le reste à charge pour la commune est faible.

Pour l'instant un échafaudage impressionnant est en place. À l'intérieur le temps est à la protection de l'escalier qui est inscrit et à la démolition. Cloisons, planchers, faux-plafonds, c'est une véritable mise à nu de l'intérieur. L'escalier qui menait à la bibliothèque n'existe plus : les marches massives en pierre ont été démontées : c'est là que se trouvera la cage de l'ascenseur !

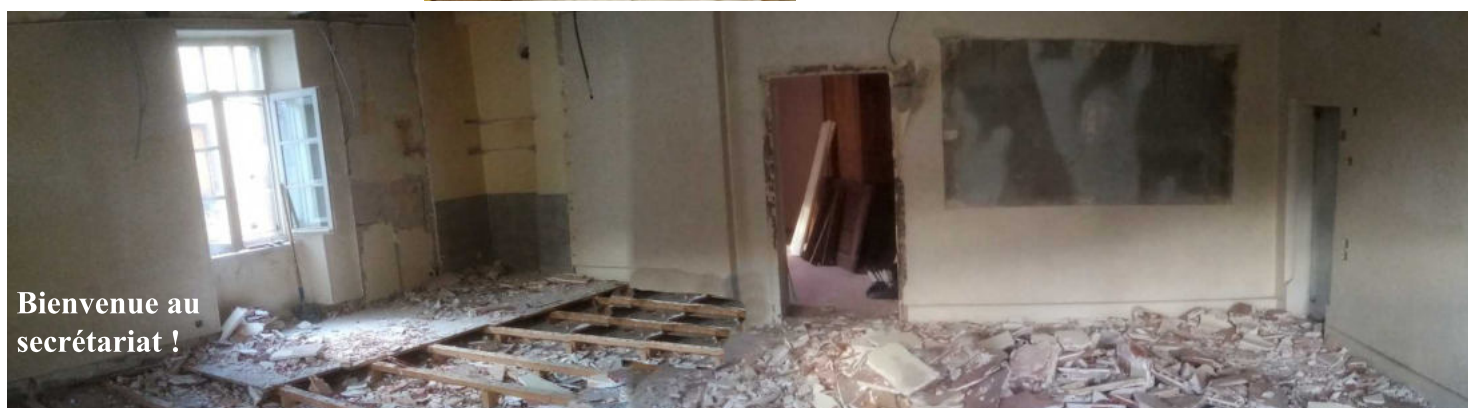


Protection de l'escalier classé



L'escalier vers la bibliothèque a disparu !

Marches de l'escalier



Bienvenue au secrétariat !

## La future cantine scolaire

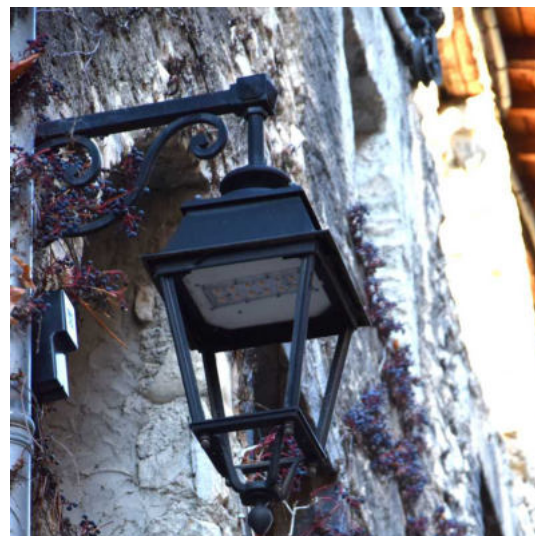
Le chantier concerne le hangar qui abrite le distributeur de billets (fermé pendant la première phase des travaux) où sera aménagée la salle de restauration. La maison adjacente, boutique "Au bébé gourmand" pour les anciens de Châtillon, abritera la cuisine satellite.

La toiture a été entièrement refaite, les façades ont été reprises, les ouvertures restaurées et d'autres en cours de création sur la façade rue du Reclus. Quel chantier ! Mais quel beau projet que la réhabilitation de ce bâtiment qui sera opérationnel à la rentrée de septembre 2021.



## L'éclairage public

C'est aussi un projet préparé depuis longtemps qui se réalise. Tous les lampadaires sont changés avec l'objectif de réaliser des économies d'électricité et d'éviter la pollution lumineuse. Les modèles de lampadaires sont différents dans le village médiéval, dans le village du XIX<sup>e</sup> siècle et dans les lotissements plus récents. Les premiers retours sont positifs : le sol est bien éclairé et il n'y a pas de lumière dirigée vers le ciel.



## Réfection du viol du temple

Année après année, le vieux village s'améliore. Là les travaux sont difficiles vu l'étroitesse du viol. Les travaux faciliteront le passage dans ce viol et les eaux pluviales seront mieux canalisées. Cela vaudra le coup de monter par ce viol et de redescendre par celui de la côte.



## Renforcement du réseau électrique route du Bez.

La construction ou rénovation des maisons dans ce quartier nécessite de renforcer le réseau électrique. C'est en cours !

## Fin des travaux d'assainissement et d'enfouissement du réseau électrique aux Nonières

C'est un chantier qui a pris du temps mais qui valait la peine : la station d'épuration des Nonières est maintenant en service et le réseau d'eaux usées est en place : aux habitants de se connecter.

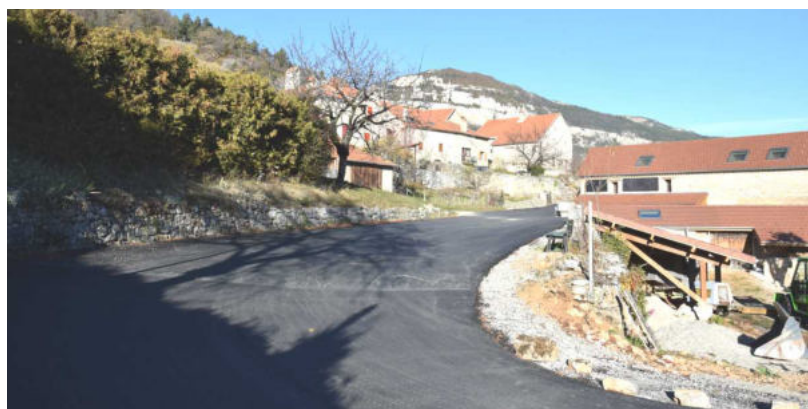
Dans la même phase l'enfouissement de lignes électriques a été programmé.

Enfin après tous ces travaux, la voirie va être remise en état et l'escalier près de la montée de la Prince est en cours de reconstruction.



## Béneville, réfection de la chaussée départementale

Le département a décidé de refaire le revêtement de la départementale qui traverse Béneville. La commune a souhaité profiter de l'occasion pour régler des problèmes d'eaux pluviales qui se déversaient chez des particuliers. Les travaux sont maintenant terminés.



## 11 novembre 2020 Cérémonies aux monuments aux morts

Pour célébrer ce jour dans toute la commune nouvelle, des gerbes ont été déposées aux monuments aux morts de Châtillon, des Nonières et de Menée.

À Châtillon, comme pour le 8 mai, les mesures sanitaires prises pour maîtriser l'épidémie ont obligé à une cérémonie en petit comité : quelques membres du conseil municipal et une délégation de 3 gendarmes. Le maire Eric Vanoni a fait un discours rappelant que ce jour marquait le 100e anniversaire de l'inhumation sous l'arc de triomphe du Soldat inconnu.

"Drôle de 11 novembre, pour cette deuxième cérémonie de notre mandature, deuxième cérémonie en petit comité sur cette place des écoles, autour de notre monument aux morts ; deuxième réunion avec les gestes barrière, la distanciation sociale et les masques. Ces masques chirurgicaux aujourd'hui nous protègent du virus, comme nos poilus se protégeaient des gaz "moutarde". Ce précieux masque que chaque poilu portait dans un étui de cuir à sa ceinture comme nous le montre la statue de notre poilu victorieux.

Dans notre soif mémorielle, certains comparent la pandémie actuelle à celle de la grippe espagnole ou le virus H1N1 qui, comme notre covid19, toucha la Chine

les USA et l'Europe. Cette grippe tua au bas mot 50 millions d'individus, 5 fois plus que le nombre de morts de la Grande Guerre. Aucun monument ne rappelle à notre souvenir ces victimes atteintes par la plus grande pandémie du XX<sup>e</sup> siècle. Cette grippe était présente dans la mémoire de nos grands-parents, comme les volées de cloches qui, dans toute la France le 11 novembre 1918 marquèrent la fin de la guerre et notre revanche prise sur les vainqueurs de 1870.

Cette victoire, on la doit à nos poilus. Nos soldats de 14 étaient des appelés du contingent à une époque où le service militaire était une obligation pour tous les jeunes citoyens français. L'obligation de défendre la Patrie

résonnait d'une manière toute particulière car l'instruction obligatoire depuis Jules Ferry avait fait de chaque Français un futur soldat à l'âme forgée pour défendre la Patrie et préparer la revanche. Et ce n'est pas pour rien que les instituteurs étaient surnommés les "hussards de la République".

Ce terme est réapparu dans de nombreux médias ces derniers jours dans les discours d'hommage à Samuel Paty dont l'odieuse exécution nous rappelle, comme nous le disent régulièrement les membres du gouvernement, que nous sommes doublement en guerre, en guerre contre un virus qui se détecte avec des tests, mais aussi en guerre contre l'obscurantisme et les fanatiques religieux qui mettent en danger la République et ses valeurs et qui n'hésitent pas à massacrer des innocents.

Et Samuel Paty est un héros de la patrie car il est mort dans un combat qui pourrait sembler dérisoire, celui d'enseigner la liberté, la liberté de la presse et le "droit au blasphème". Trois innocents de Nice sont exécutés pour avoir exercé leur liberté de culte, leur liberté de prier, ici en France en 2020 au pays des Droits de l'Homme et de la laïcité. Que ce soit dans la cour de la Sorbonne ou sur la colline du Château à Nice, un hommage national a été rendu à ces victimes.

Cette journée fériée du 11 novembre est là, depuis 1922 pour rappeler la mémoire de ceux qui sont morts pour la Patrie. Aujourd'hui, cette cérémonie honore d'abord les soldats morts au front.

Il y a juste 100 ans en 1920, le 11 novembre prend une signification toute particulière avec d'abord le transfert du cœur de Gambetta au Panthéon et la mise en œuvre de la loi du 12 novembre 1919, défendue par Clémenceau, décrétant l'inhumation d'un Soldat inconnu au Panthéon. Mais les associations d'anciens combattants s'élèvent contre le transfert du corps du Soldat inconnu au Panthéon, demandant son inhumation sous l'Arc de Triomphe. Le 8 novembre 1920, les députés réunis en session extraordinaire trouvent un

compromis, à l'unanimité : une fois les honneurs du Panthéon rendus au Soldat inconnu, sa dépouille sera inhumée sous l'Arc de Triomphe.

Le 10 novembre 1920 dans la citadelle de Verdun, huit cercueils ont été acheminés depuis les différents secteurs du front : Flandre, Artois, Somme, Île-de-France, Chemin-des-Dames, Champagne, Verdun, Lorraine.

André Maginot, ministre des Pensions, remet à un jeune soldat, pupille de la Nation, Auguste Thin, un bouquet d'œillettes rouges et blancs, et lui demande de le déposer sur le cercueil de son choix : "Celui que vous choisirez sera le Soldat inconnu que le peuple de France accompagnera demain sous l'Arc de Triomphe."

Et en ce 11 novembre 2020, 102 ans après la signature de l'armistice, nous ne devons pas oublier tous ceux qui sont morts pour la France, que ce soit les soldats de la France métropolitaine et de ses colonies, comme les soldats alliés, que ce soit ceux de l'empire Britannique, de la Russie, qui sont rejoints en 1915 par ceux de la Serbie, la Belgique, la Roumanie, la Chine, le Japon et l'Italie, puis par ceux des États-Unis et la Grèce en 1917. C'est dans un souci de construction d'un monde de paix que nous devons aussi penser au lourd tribut humain payé par l'Allemagne, la Hongrie, l'Autriche. Aujourd'hui dans ces temps troublés où des conflits armés entachent la planète, que ce soit en lien avec des nationalismes locaux ou pour lutter contre le terrorisme islamiste, nous devons regarder l'avenir en espérant que nous n'inscrirons plus jamais de noms de jeunes Châtillonnais sur ce monument. Souhaitons que notre avenir national et européen se construira grâce à la jeunesse qui sortira de cette école, qui nous sert de toile de fond, la tête pleine de notre histoire, des valeurs de la République, de la richesse de notre culture mais aussi avec l'humanisme, le respect et l'amour de l'autre chevillés au cœur.

Vive la République, Vive la France."



Le discours d'Eric Vanoni fut suivi de la lecture par Martine Vincent du **message de Geneviève Darrieussecq**, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants :

"C'était il y a un siècle.

Ce 10 novembre 1920, la Grande Guerre est achevée depuis deux ans. Dans la citadelle de Verdun, Auguste THIN, soldat de deuxième classe et pupille de la Nation, dépose un bouquet d'oeillets blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat. Un parmi tous les combattants des Flandres, de l'Artois, de la Somme, du Chemin-des-Dames, de Lorraine, de la Meuse... Un de ces braves ! Un des poilus qui participa à une interminable guerre. Un de ces Français qui œuvra à la tâche incommensurable de la Victoire.

Un parmi des milliers qui est devenu le Soldat inconnu.

Le 11 novembre 1920, le peuple de France l'accompagne solennellement sous les voûtes de l'Arc de Triomphe. La patrie, reconnaissante et unanime, s'incline respectueusement devant son cercueil, en saluant la mémoire de tous les soldats morts sous le drapeau tricolore.

Quelques mois plus tard, il était inhumé. Depuis 1923, la Flamme du Souvenir veille, nuit et jour, sur la tombe. Chaque soir, elle est ravivée pour que jamais ne s'éteigne la mémoire. La sépulture du Soldat inconnu est devenue le lieu du recueillement national et le tombeau symbolique de tous ceux qui donnent leur vie pour la France.

Cet anonyme représente chacun de nos morts et tous nos morts en même temps. Cette mémoire vit

également dans chacune de nos communes, dans chaque ville et village de France, dans chacun de nos monuments aux morts, dans chacun des cimetières, dans nos mémoires familiales. Elle vit dans l'oeuvre de Maurice Genevoix qui entre aujourd'hui au Panthéon. Le Président de la République l'a souhaité en l'honneur du peuple de 14-18.

Maurice Genevoix n'entre pas seul dans le temple de la Nation. Il y entre en soldat des Épargés, en écrivain et en porte-étendard de "Ceux de 14". Il y entre avec ses millions de frères d'armes, ceux dont il a immortalisé le souvenir, l'héroïsme et les souffrances. Il y entre avec toute la société, de la première ligne à l'arrière, mobilisée face à l'adversité et qui a tenu avec une admirable endurance.

8 millions de soldats combattirent sous les couleurs de notre drapeau, aucun d'entre eux ne revint totalement indemne. Des centaines de milliers furent blessés dans leur chair comme dans leur âme. 1 400 000 tombèrent au champ d'honneur. Nous ne les oublions pas. Inlassablement, nous les honorons. Chaque 11 novembre, la Nation rend également un hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Chaque année, nous rappelons leurs noms.

Chaque 11 novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage. En ces instants, au souvenir des événements passés et aux prises avec les épreuves de notre temps, nous nous rappelons que c'est tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha."

## **Compte rendu de la séance du lundi 16 novembre 2020**

*(version abrégée, consultez le site internet de la mairie pour la version complète)*

Sont présents: Erick VANONI, Monique ORAND, Martine VINCENT, Jacques MALOD, Jean-Louis PETITDEMANGE, Michel CORREARD, Marielle BARNIER, Patrick BEGOU, Sylvie FAVIER, Jean-Philippe GENIN, Huguette MAILLEFAUD, Florent MARCEL, Sylvette MARTIN, Colette MOREAU, Frédéric SAUVET

Représentés : Grégory BONNIOT, Yolande CHAIX, Philippe GUDIN, Bernard RAVET

Secrétaire de séance : Colette MOREAU

## **Approbation du PV du conseil municipal du 28 septembre 2020**

Le CR a été envoyé par mail à tous les conseillers pour lecture, il est approuvé à l'unanimité.

### **Objet: Natura 2000**

Le maire donne la parole à Camille Le Bihan, chargée de mission Natura 2000, pour une présentation de la démarche Natura 2000 et du projet d'étude potentielle (de la confluence Drôme-Bez en remontant jusqu'à Châtillon-en-Diois d'autre part).

Après cette présentation, le conseil municipal, après discussion et délibération, 6 pour et 13 contre, ne souhaite pas intégrer le territoire communal dans la zone d'étude Natura 2000.

Objet: DCP 2021 Aménagement cimetière du haut - DE\_069\_2020

Monique Orand, Maire déléguée, fait part au conseil municipal des travaux d'aménagement du cimetière du haut : aménagement de l'accès, extension du columbarium et pose d'un garde-corps sur le mur à l'endroit du columbarium, pour un coût total du projet de 20 993.33 € HT

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation de ces travaux d'aménagement du cimetière du haut pour un montant total de 20 993.33 € HT.

- Sollicite de la Présidente du Département de la Drôme une subvention, au titre de la DCP 2021.

Objet: Subventions 2020 - DE\_070\_2020

Le maire présente au conseil municipal, les différentes demandes de subvention pour 2020 qui n'avaient pas été traitées au moment de l'élaboration du budget

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité attribue les subventions suivantes :

Art Star	100,00 €
AVAD	500,00 €
Feuilles Volantes	100,00 €
Les fruits de la vie	350,00 €
GAPE	269,00 €
Promo Sport 26 Glandass'trail	3 000,00 €
Tennis	200,00 €
UCAC feu d'artifice du 15 août	2 500,00 €

**Objet: Camping municipal, acquisition de mobil-homes et investissement**

Le maire propose l'acquisition de 2 mobil homes "4 saisons" pour favoriser le développement touristique du camping municipal sur une plus longue période.

Concernant les mobil-homes déjà en place, les terrasses sont en mauvais état et auraient besoin d'être refaites ; les frigos sont vétustes et demandent à être changés.

Pour ces investissements, il présente au conseil municipal les devis

SAS mobil home rideau : mobil-home (3 chambres) : 18 310 € HT

SAS mobil home rideau : mobil-home PMR : 24 748 € HT

SARL Biscabois : Réfection des terrasses : 15 000 € HT

Changement des frigos : 1 705,50 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à procéder à

- l'acquisition de ces 2 mobil-homes pour le développement de l'attrait du camping municipal,

- la réfection des terrasses existantes des mobil-homes

- l'achat de 6 frigos

Dit que les crédits nécessaires seront prévus lors de l'élaboration du budget camping 2021.

**Objet: Acquisition maison Pascale Boeuf et maison médicale**

Monsieur le Maire donne connaissance de l'offre de vente d'un bien immobilier par l'office notarial de Me Derbias. Il s'agit d'une maison d'habitation sise 1 champ de foire à Chatillon en Diois, au prix de vente de 240 000 euros. Le maire rappelle que la désertification médicale est une préoccupation communale... Aussi, ce bien, une fois devenu propriété de la collectivité, pourrait permettre la création d'une maison médicale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour l'achat de ce tènement immobilier moyennant la somme de 240 000.00 euros,

- S'engage sur le principe de création d'une maison médicale et de l'élaboration d'un dossier sur ce projet,

Autorise le Maire à porter ce projet et à engager les différentes démarches administratives et budgétaires notamment les demandes de financement auprès du Département, de la Région, de l'Etat,

Charge Monsieur le Maire de signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

**Objet: Mise en place d'un site de compostage public partagé**

Le maire informe le conseil municipal que la Communauté de communes du Diois accélère le développement du compostage de proximité et propose l'installation de composteurs partagés publics.

Le maire propose que la commune se dote d'un site de compostage partagé qui serait géré, sous la responsabilité de la commune, par un particulier...

Le conseil municipal, après délibération, 18 pour, 1 contre :

Accepte le principe de mise en œuvre d'un site de compostage public partagé à proximité du camping municipal.

Dit que Mme Jenny Cahen sera la personne référente auprès de la commune pour le fonctionnement de ce point de compostage et autorise la maire à signer la convention relative aux modalités de mise en œuvre du site.

**Objet: Adhésion à l'association la GTV**

M. le Maire présente au conseil municipal l'Association Les grandes traversées du Vercors (GTV), elle a pour objet la promotion et la valorisation des itinéraires de randonnées, des hébergements touristiques communaux.... Le maire propose d'adhérer à cette association pour une cotisation de 75 € par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité : d'adhérer à l'association Les grandes traversées du Vercors (GTV)

**Objet: Coupes affouagères 2021**

Le maire informe le conseil municipal de l'attribution des coupes affouagères pour 2021 ; chaque coupe représente 10 stères pour un montant de 10 € le stère.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité attribue 6 lots à des habitants de Châtillon demandeurs.

**Objet : Frais de fonctionnement Ecole 2019/2020**

Pour l'année scolaire 2019/2020, les frais s'élèvent à 78 953,05 € ; le coût par élève maternelle est de 1 542,57 € et le coût par élève de primaire est de 446,49 €. Ces frais sont à répartir selon le tableau ci-dessous :

COMMUNES	NBRE D'ELEVES EN MATERNELLE	COUT ELEVES EN MATERNELLE	NBRE D'ELEVES EN PRIMAIRE	COUT ELEVES EN PRIMAIRE	COUT TOTAL
BOULC	6	9 255,41 €	0	0,00 €	9 255,41 €
CHÂTILLON EN DIOIS	7,5	11 569,27 €	16,5	7 367,08 €	18 936,34 €
DIE	0,5	771,28 €	0,5	223,25 €	994,53 €
GLANDAGE	3,5	5 398,99 €	2	892,98 €	6 291,97 €
MENGLON	11,5	17 739,54 €	15	6 697,35 €	24 436,90 €
SAINT ROMAN	8	12 340,55 €	15	6 697,35 €	19 037,90 €
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>57 075,04 €</b>	<b>49</b>	<b>21 878,01 €</b>	<b>78 953,05 €</b>

Les frais de cantine 2019/2020 s'élèvent à 52 316,14 € et ceux de garderie du matin 2019/2020 à 3494,96 €. Ces frais sont à répartir selon les tableaux suivants :

Cantine 2019/2020	COUT TOTAL
MENGLON	16 021,03
BOULC	5 046,15
ST ROMAN	13 020,83
GLANDAGE	4 792,94
CHATILLON/ TRESCHENU	13 078,59
RECOUBEAU	303,31
SOLAURE	53,28

Garderie du matin 2019/2020	NBRE ELEVES	COUT
BOULC	6	243,83
CHATILLON EN DIOIS	24	975,34
DIE	1	40,64
GLANDAGE	5,5	223,51
MENGLON	26,5	1 076,94
SAINT ROMAN	23	934,70
<b>TOTAL</b>		<b>3 494,96</b>

**Questions diverses (extraits)**

- **Défibrillateurs** : La salle Henri Kubnick est en catégorie 4, le maire propose d'acheter des défibrillateurs, 1 pour la salle Kubnick et 1 pour les Nonières. Le Conseil municipal donne son accord.
- **Suite à la demande** d'une administrée, une rampe

sera mise en place dans le viol de la Côte.

- **Marielle Barnier fait part** au conseil municipal de la révision de la charte du PNR, des rencontres seront organisées pour présenter cette nouvelle charte.

## Où en est la fibre optique à Châtillon ?

Le déploiement de la fibre optique à l'habitant (FTTH : Fiber To The Home – Fibre jusqu'à la maison) démarre doucement. Cette technologie devrait assurer un "très haut débit" aux abonnés.

En 2013, la commune de Châtillon en Diois a acté le transfert de la compétence communication électronique à la Communauté de Communes du Diois qui a, quant à elle, adhéré au syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN). Ce syndicat est chargé du déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire Drôme Ardèche. Après un premier réseau déployé pour alimenter les centraux téléphoniques en permettant ainsi l'accès à l'ADSL, est maintenant venu le temps de déployer le réseau final jusqu'aux habitations.

Ce nouveau réseau d'initiative publique va permettre à tous une connexion plus rapide, plus stable. Le dernier confinement a fait poindre un besoin de connexion électronique important, que ce soit pour les devoirs à la maison, pour rester en contact avec les petits enfants avec une tablette, pour une téléconsultation à la pharmacie, autant d'usages qui, aujourd'hui, nous démontrent l'utilité de ce futur réseau très haut débit.

Aujourd'hui, certains d'entre vous auront repéré la construction d'un nouveau local près de l'entrée du cimetière côté village. Ce local sera un "MSRO" (multi sous répartiteur optique) ou, en langage plus familier, une grosse boîte de dérivation pour la fibre optique. En effet, le réseau principal provenant du futur local de Glandage va ensuite se diviser en autant de fibres que d'habitations dans ce local.

Chaque fibre va ensuite suivre un cheminement proche du réseau actuel téléphonique

Orange pour alimenter chacune de vos habitations.

Pour information, le coût moyen de déploiement d'une prise est de 1500 € / prise (300 € pris en charge par la commune et la communauté de commune et 1200 € restants provenant de financement public Etat, Région, Départements et Europe).

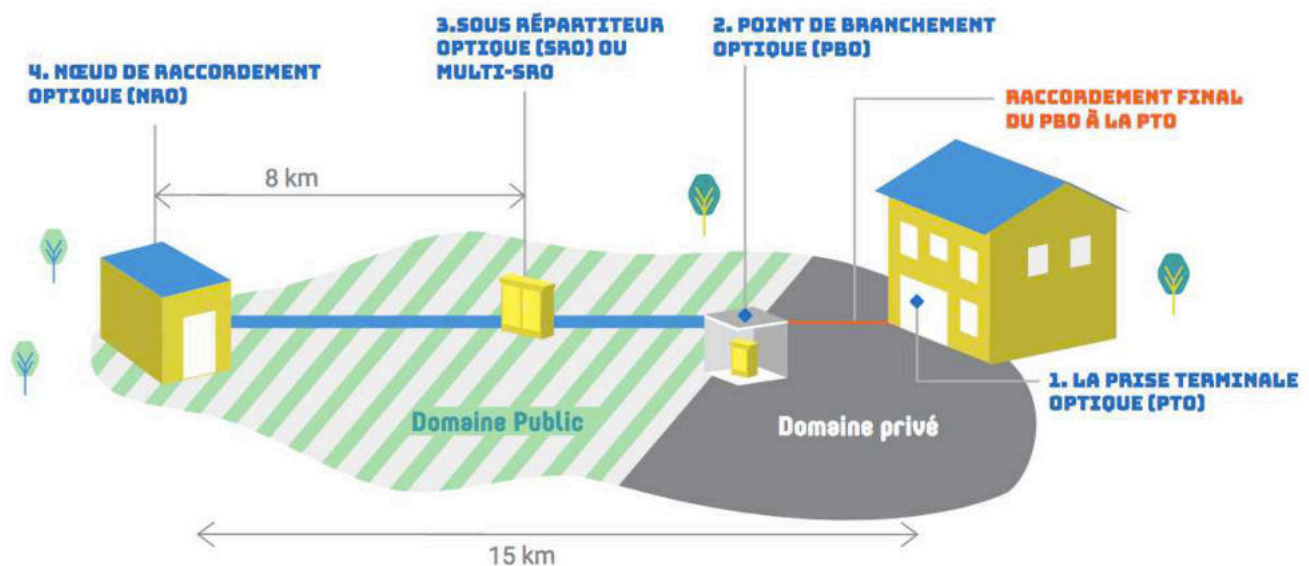
La part communale et intercommunale (prise en charge à 50/50) est de 194 400.00€ soit 97 200.00€ pour le village de Châtillon en Diois.

Cela représente près d'un million d'euros d'investissement total rien que pour Châtillon chef-lieu (648 prises). Le reste de la commune nouvelle (les villages de Treschenu-Creyers) sera équipé dans un second temps. La totalité du déploiement dans toute la communauté de commune est programmée pour 2025 et portera l'investissement à 1.3 million d'euros pour l'ensemble de la commune nouvelle (850 prises environ).

Pour Châtillon Chef-lieu, les différentes étapes d'études, déploiement et commercialisation s'étaleront sur 2 ans environ. Nous vous tiendrons bien sûr informés au fur et à mesure de l'avancée. Les premières études de terrain consistent en une vérification de l'adressage de chaque bâtiment et ont commencé en octobre - novembre.



## Composantes d'un réseau FTTH

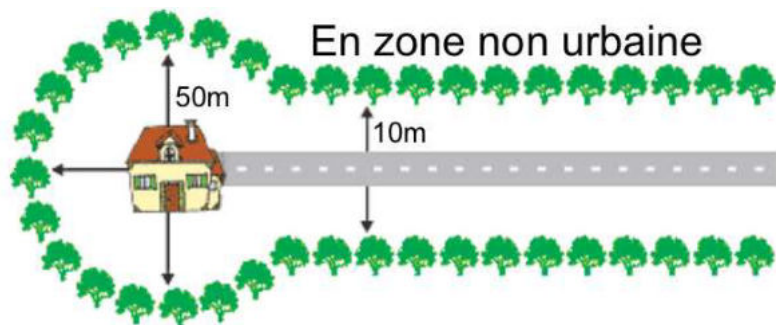




## Obligation de débroussaillage

Le préfet nous rappelle qu'il y a des obligations de débroussaillage :

Le feu de forêt est une préoccupation forte dans la Drôme et notre commune n'échappe pas à la règle. Il convient de se prémunir contre les incendies qui viendraient menacer les habitations. L'article L134-6 du Code Forestier impose un débroussaillage de sécurité dont le double objectif est de prévenir tout départ de feu qui pourrait se révéler catastrophique, et d'affaiblir l'intensité d'un feu menaçant les habitations. Toutes les parcelles situées à moins de 200 m d'un bois ou d'une forêt sont concernées. Ce débroussaillage s'applique à



tout type de construction, chantier ou installations (habitation, hangar, garage, atelier,...). **Il appartient au propriétaire de le mettre en œuvre.**

Se renseigner en mairie sur les modalités précises.

## Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Châtillon Chef-lieu est en ligne :

Site Geoportail de l'urbanisme :

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

## Hôpital de Die

Le site Internet du centre hospitalier de Die a été actualisé, permettant notamment d'accéder au détail des consultations de spécialité proposées à Die – pour certaines nouvelles (ORL, ophtalmologie) ainsi qu'aux numéros de téléphone des secrétariats.

Le site est accessible à cette adresse : site web : <http://www.ch-die.fr/>

## La bibliothèque municipale rouvre ses portes au public

Pendant le confinement, la bibliothèque n'a pas pu recevoir le public, mais les bénévoles ont passé du temps à améliorer la présentation des lieux, et à mettre en rayon beaucoup de nouveaux livres.

Depuis le dimanche 29 novembre, la bibliothèque est à nouveau ouverte à ses horaires habituels, et les bénévoles seront heureux de vous retrouver ! Nous respecterons les gestes barrière, et porterons tous notre masque ! Les livres en retour seront laissés de

côté quelques jours par sécurité avant d'être remis en rayon.

Les rencontres du club de lecteurs reprendront dès que possible !

### Rappel des horaires d'ouverture :

Mardi de 16h à 18h

Mercredi de 14h à 16h

Vendredi de 10h30 à 12h

Dimanche de 10h30 à 12h.

## Le calendrier des pompiers de Châtillon est paru !

Cette année, les pompiers ne feront pas la tournée pour vous le proposer. Mais il est disponible dans les commerces de Châtillon et à la Mairie

L'argent récolté permet à l'Amicale des sapeurs pompiers de Châtillon de financer, des assurances complémentaires, les pupilles des pompiers, des frais annexes, des sorties sportives et un banquet annuel. **Alors n'hésitez pas, soutenez les !**



## Une nouvelle centenaire à Châtillon-en-Diois

Ce 29 novembre 2020 est un grand jour pour Marie-Louise Monard qui fête ses 100 ans (Marie-Lou pour la famille ou Zizie pour les amies d'enfance). L'épidémie de Covid 19 a malheureusement empêché ses proches et ses amis, d'être près d'elle à cette occasion.

Ce fut tout de même une très belle fête au sein du petit cocon qu'est la Maison St Jean à Châtillon.

A midi, les résidents et aidants ont partagé avec elle un savoureux repas (préparé par le Caveau à Châtillon), dans la salle à manger magnifiquement décorée. Après le traditionnel et délicieux gâteau accompagné de champagne (100 ans oblige, même au pays de la Clairette !), Marie-Lou a pu ouvrir cadeaux et témoignages d'amitié qui étaient nombreux et émouvants.

Marie-Flore Lenain, directrice de la Maison St Jean, rappelle son arrivée :

*"Marie-Lou, je vous connais depuis 21 ans ! Vous participiez alors ici aux activités du club de l'ADOUX. À partir de 2007, vous êtes venu chercher vos repas de midi. Le 18 août 2011, vous êtes entrée en tant que résidente : vos escaliers commençaient à vous faire peur, à la veille de vos 91 ans. Vous ne vouliez pas être un poids pour votre fille Nadine. C'est ce que vous m'avez dit. Vous avez ajouté "je ne resterai pas longtemps à l'âge que je viens chez vous..." Je vous ai répondu : on en reparlera quand vous aurez 100 ans. Pendant ces 9*



*années, vous avez partagé ici des moments heureux en particulier avec votre amie Yvonne. En mon nom, au nom du personnel et de la direction d'AESIO, nous vous souhaitons un magnifique anniversaire. Vous êtes une belle personne, pleine de vie et d'optimisme."*

Un grand merci à la Maison St Jean.

Merci à tous les proches de Marie-Lou, à la municipalité de Châtillon qui lui a offert un très beau châle de la boutique "Jolies Laines". Merci à Mireille Château pour les beaux dessins confectionnés avec les résidents. Merci à l'équipe de la pharmacie de Châtillon pour ce bouquet de roses, une pour chaque année de vie, aux infirmiers et infirmières pour la belle composition florale. Merci à l'AVAD qui a fait parvenir de belles fleurs. Merci aux signataires de la carte géante et à tous ceux qui ont adressé cadeaux et messages divers. Ce fut vraiment une très belle journée. Espérons qu'il nous sera possible de fêter Noël en famille (le 101e pour Marie-Lou).

Nadine Monard

### Le cabinet infirmier du Haut-Diois, en collaboration avec la Mairie et la Région, organise le 18 décembre

une permanence de **tests antigéniques COVID-19** ouverte à tous et prise en charge par l'assurance maladie. Nous vous encourageons à venir nombreux, en cette période de déconfinement progressif et avant les fêtes de Noël et de Nouvel An, afin de limiter le risque de contamination pendant les réunions familiales.

N'oubliez pas aussi qu'en respectant toujours les gestes barrière, nous continuons de prendre soin de nous, de nos proches et ... du Père Noël.

*Les détails pratiques vous seront communiqués prochainement.*

**1) Pour recevoir l'Echo par mail :** Il suffit d'envoyer un message vide à l'adresse suivante :

**abonnement-echo-subscribe@mairie-chatillonendiois.fr**

Vous serez alors abonné automatiquement et pourrez vous désabonner tout aussi automatiquement.

**2) Téléchargement ou lecture à partir du site web de la Mairie :**

**<http://www.mairie-chatillonendiois.fr>**

Conception et réalisation : Mairie de Châtillon-en-Diois, 26410

Directeur de la publication : Eric VANONI

Rédaction de ce numéro : J.A. MALOD, F. SAUVET